

**Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-
Alpes**
du 29 mai 2024

Extrait des délibérations

Délibération relative à l'affectation du résultat des comptes exécutés 2023

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 29 mai 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le mardi 14 mai 2023 sur les comptes exécutés 2023,

Vu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Décisions

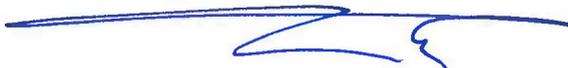
Propose d'affecter le résultat bénéficiaire de l'année 2023 d'un montant de 757 923,61€ au compte report à nouveau et réserves, les portant ainsi à 10 269 220,76€

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 45
Représentés : 45

Voix pour : 90
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
A Lyon, le 31 mai 2024



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND